

**Conseil économique et social**

Distr. générale
28 juillet 2017
Français
Original : anglais

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture****Commission économique pour l'Europe****Organisation pour l'alimentation
et l'agriculture****Comité des forêts et de l'industrie forestière****Commission européenne des forêts****Soixante-quatrième session**

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Point 4 j) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne
des forêts de la FAO :****Contributions de la FAO au processus mondial****Trente-neuvième session**

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Contributions de la FAO au processus mondial**Note du secrétariat***Résumé*

Les résultats issus du processus du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, y compris le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (voir aussi COFO/2016/REP, par. 53 b)), devraient être portés à l'attention de la Commission européenne des forêts, parallèlement aux résultats de l'application du paragraphe 23 b) du document COFO/2016/REP (faciliter l'accès au financement international de l'action climatique), et alimenter les contributions de la FAO au processus mondial.

Le présent document résume les principaux résultats de ces trois processus mondiaux et leurs incidences pour la foresterie aux niveaux mondial et régional ainsi que pour la FAO.



I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable sont devenus le principal moteur de l'action pour le développement au niveau mondial et le resteront dans les années à venir. La FAO a aligné ses objectifs stratégiques sur les objectifs de développement durable, dont elle utilise les indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. Les forêts ont un rôle important à jouer pour accomplir le changement porteur de transformations auquel invite le Programme 2030, et le Comité des forêts (COFO)¹, à sa vingt-troisième session, en 2016, a demandé à la FAO d'aider les pays à renforcer le dialogue intersectoriel sur les politiques et à promouvoir le rôle multifonctionnel des forêts.

2. L'Accord de Paris relatif aux changements climatiques a des incidences multiples pour les forêts et un grand nombre de pays se sont engagés à des initiatives de gestion durable des forêts dans le cadre de leurs contributions déterminées au niveau national. À sa vingt-troisième session, en 2016, le COFO a demandé à la FAO de renforcer les partenariats pour aider les pays à accéder au financement international de l'action climatique, dont celui provenant de sources bilatérales et de sources multilatérales comme le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

3. Des décisions importantes ont aussi été prises en 2016 à la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue à Cancún (Mexique) en décembre. Ces textes intéressent particulièrement les forêts dès lors que celles-ci abritent près de 80 % de la diversité biologique terrestre.

4. Conformément à la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a élaboré le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030 ainsi que le premier programme de travail quadriennal (2017-2020) pour l'application du plan stratégique. Le Plan stratégique a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 2017 et présente des liens étroits avec les objectifs de développement durable. La FAO, organisation membre du Partenariat de collaboration sur les forêts, dont elle assure la présidence, doit contribuer à l'application du Plan stratégique. Par ailleurs, à la même session, le COFO a invité le FNUF à réfléchir au potentiel qu'offrent les commissions régionales des forêts de la FAO s'agissant de renforcer la participation régionale et sous-régionale, notamment en s'appuyant sur les commissions pour susciter des dialogues régionaux sur le FNUF, en notant que les rôles et responsabilités respectifs devraient être clairement définis en collaboration avec les autres organes et processus régionaux pertinents dans le domaine des forêts.

5. Le présent document récapitule les principaux résultats des trois processus mondiaux et leurs incidences pour le secteur de la foresterie aux niveaux mondial et régional ainsi que pour la FAO.

II. Principaux résultats des processus mondiaux et incidences pour le secteur de la foresterie

A. Objectifs de développement durable

6. En 2016 et 2017, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a poursuivi ses travaux visant à perfectionner ces indicateurs. La FAO est la dépositaire de trois des indicateurs de l'objectif 15 sur les écosystèmes terrestres :

- Superficie forestière en pourcentage du total des terres émergées (15.1.1) ;

¹ Une analyse détaillée est présentée dans le document COFO/2016/5.1 (<http://www.fao.org/3/a-mq579f.pdf>).

- Progrès vers une gestion durable des forêts (15.2.1) ;
- Couvert végétal montagneux (15.4.2).

7. Conjointement avec des partenaires, l'organisation a contribué à améliorer l'indicateur 15.2.1. De ce fait, cet indicateur a été passé au « niveau II », ce qui signifie qu'il sera mesuré. Par ailleurs, la FAO aidera les pays à renforcer leurs capacités de suivi des trois indicateurs.

8. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est chargé d'assurer le suivi et l'examen des processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau mondial. En 2017, il a examiné les progrès accomplis par rapport à trois objectifs qui intéressent directement les forêts : 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim « zéro ») et 5 (Égalité entre les sexes). En 2018, le Forum doit examiner notamment l'objectif 15. À sa douzième session, en mai 2017, le FNUF a examiné la contribution des forêts aux objectifs 1, 2 et 5 et a adressé des recommandations au Forum politique de haut niveau. Le Partenariat de collaboration sur les forêts prévoit d'organiser une conférence internationale sur l'arrêt de la déforestation et l'accroissement du couvert forestier à titre de contribution à la treizième session du FNUF et à l'examen de l'objectif 15 par le Forum politique de haut niveau en 2018.

9. Si les forêts sont essentielles pour atteindre l'objectif 15, elles peuvent aussi apporter une contribution significative à tous les autres objectifs de développement durable. L'édition 2018 du rapport de la FAO sur la situation des forêts dans le monde (qui sera présentée à la vingt-quatrième session du COFO) proposera donc une analyse détaillée de ces liens, en mettant l'accent sur les 10 objectifs les plus significatifs et les cibles connexes. Il illustrera l'efficacité des trajectoires de développement durable axées sur la forêt, donnera des exemples de bonnes pratiques d'intégration du secteur de la foresterie dans les stratégies de développement et proposera des modalités d'action concrète.

B. Vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques

10. La vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques a eu lieu à Marrakech (Maroc) du 7 au 18 novembre 2016. Des partenariats importants ont été lancés à cette réunion :

a) Le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale, qui vise à favoriser une action plus soutenue dans le domaine climatique, de façon compatible avec la réalisation des contributions déterminées au niveau national, et à favoriser une ambition plus soutenue au fil du temps en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation et les apports de financement, de technologie et de renforcement des capacités aux pays en développement ;

b) Le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, groupe animé par l'Allemagne et le Maroc et hébergé par le World Resources Institute, qui vise à aider les pays à concrétiser les engagements inscrits dans leurs contributions déterminées au niveau national par des mesures sur le terrain.

11. L'un des principaux textes issus de la vingt-deuxième session, la Proclamation de Marrakech pour l'action en faveur de notre climat et du développement durable, prolonge la dynamique de l'Accord de Paris afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de promouvoir les efforts d'adaptation à l'appui du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. Elle invite à redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire et riposter aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture, ainsi qu'à accroître le financement de l'action climatique et à en élargir l'accès, et à développer les possibilités d'amélioration des capacités et des technologies.

12. Les négociations de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties ont été centrées sur des sujets liés aux questions plus générales de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Si les forêts n'ont pas été débattues au titre d'un point précis de l'ordre du jour, il en a été question lors des manifestations organisées parallèlement aux

négociations officielles et la dynamique internationale concernant les forêts s'est maintenue. La vingt-deuxième session a conforté le message selon lequel il sera difficile de respecter l'impératif de l'Accord de Paris de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels... » sans tirer parti de l'immense potentiel de l'agriculture, des forêts et de la pêche.

13. Parallèlement aux négociations officielles, la réunion sur l'action climatique mondiale a montré comment les engagements climatiques étaient appliqués parmi les acteurs étatiques et non étatiques en présentant des exemples de réussite afin de promouvoir une ambition plus élevée. Dans ce contexte, la FAO s'est associée comme coorganisatrice ou contributrice à plus de 80 réunions et manifestations où elle a présenté des interventions techniques et de haut niveau pour illustrer sa contribution à l'action climatique dans le monde. Concernant les forêts, la FAO a animé la Journée mondiale d'action pour les forêts et la manifestation parallèle organisée à l'échelle du système des Nations Unies sur l'objectif de développement durable n° 15, et a animé de nombreuses manifestations parallèles, ou y a participé.

14. La Journée d'action mondiale pour les forêts a pris acte des engagements visant à atténuer et à enrayer la dégradation des forêts et à mettre fin à la déforestation dans le cadre des objectifs de développement durable et des contributions déterminées au niveau national, ainsi que d'accords de réduction des émissions fondés sur les résultats au titre de l'initiative REDD+. Elle a préconisé des mesures supplémentaires et une augmentation des investissements consacrés à l'adaptation et à la résilience des écosystèmes forestiers. Elle a aussi prôné le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies, et de programmes de réduction des émissions et d'absorption fondés sur les résultats qui permettent aux pays en développement et aux populations forestières de disposer d'un meilleur accès au financement. Elle a estimé que des mesures coordonnées sont nécessaires pour assurer un financement durable, en particulier pour l'adaptation. En outre, les priorités des secteurs d'utilisation des terres doivent être alignées de sorte que les politiques de tel secteur ne compromettent pas les politiques de tel autre secteur.

C. Réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

15. La treizième réunion de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, organisée à Cancún (Mexique) du 2 au 17 décembre 2016, a salué la Déclaration de Cancún, adoptée au cours de la réunion de haut niveau, et a exhorté les Parties à redoubler d'efforts pour intégrer la protection et l'utilisation durable de la biodiversité dans divers secteurs, dont la foresterie, et dans une perspective intersectorielle. En outre, elle a invité les Parties à créer des conditions propices, à renforcer l'application de la législation et de la réglementation et à promouvoir la mise en place d'une gestion durable des forêts. La réunion a aussi salué une proposition de la FAO visant à créer une structure sur la biodiversité et les secteurs liés à l'agriculture qui permette aux gouvernements, aux communautés de pratique et aux autres acteurs d'établir des liens entre les secteurs, de repérer les synergies, de coordonner les objectifs et d'élaborer des démarches intersectorielles intégrées pour l'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. En outre, la réunion a pris note des plans d'action mondiaux sur les ressources génétiques provenant des plantes, des animaux et des forêts adoptés par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et approuvée par la Conférence de la FAO.

16. La FAO et son Comité des forêts ont été invités à continuer de soutenir la mise au point et l'application de mesures, d'orientations et d'outils pour promouvoir l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier et à examiner régulièrement des moyens d'améliorer encore la contribution aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité et aux objectifs de développement durable pertinents.

17. Concernant le rôle que les organisations internationales peuvent jouer pour aider à atteindre les objectifs d'Aichi sur la biodiversité, la Conférence des Parties a invité le

FNUF à prendre en considération les objectifs d'Aichi qui concernent les forêts, et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts à étudier les moyens d'améliorer encore leur contribution individuelle et collective aux objectifs d'Aichi sur la biodiversité.

18. En ce qui concerne l'Accord de Paris, la Conférence a invité les Parties à tenir pleinement compte de la protection de la diversité biologique dans la conception et l'exécution de leurs contributions déterminées au niveau national. Elle a aussi pris note des méthodes d'action et des incitations positives pour des activités visant à réduire les émissions découlant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et du rôle de la gestion durable des forêts dans le renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

19. La Conférence a adopté un plan d'action à court terme sur la restauration des écosystèmes comme cadre souple en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi pertinents pour la biodiversité et d'autres buts et objectifs convenus à l'échelle internationale, et a exhorté les Parties à promouvoir des mesures sur la restauration des écosystèmes et à utiliser le plan d'action à court terme selon qu'il convient.

20. Pour ce qui est des espèces sauvages, la Conférence a invité les Parties à promouvoir une utilisation durable de ces espèces. Elle a aussi réaffirmé le rôle que joue le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, dont la FAO assure le secrétariat, en facilitant des travaux coordonnés sur l'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les synergies entre ses membres.

D. Le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

21. Le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, négocié par le FNUF et adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, est constitué des éléments ci-après : conception ; mission ; tendances ; difficultés ; et perspectives ; 6 objectifs d'ensemble et 26 cibles connexes relatifs aux forêts ; cadre de mise en œuvre ; cadre d'examen ; et dispositions sur la communication et la sensibilisation. Les objectifs et cibles prévus sont pleinement conformes aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts déjà existants, aux objectifs de développement durable qui ont trait aux forêts, aux dispositions de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, aux objectifs d'Aichi adoptés au titre de la Convention sur la diversité biologique et aux autres engagements internationaux pertinents.

22. Les objectifs visent à mettre fin à la réduction du couvert forestier, à accroître la superficie des forêts gérées de façon durable et la part des produits issus de ce type de forêts et leur contribution au développement durable et aux moyens de subsistance, à mobiliser des ressources, à promouvoir des cadres de gouvernance et à renforcer la coordination, la cohérence et les synergies. Les États membres ont adopté bon nombre de cibles quantifiables et mesurables, dont celle consistant à accroître la zone forestière de 3 % à l'échelle mondiale d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de l'Évaluation des ressources forestières de 2015. Le Plan stratégique prévoit aussi la possibilité pour les États membres de déterminer, à titre volontaire, les contributions qu'ils entendent apporter à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts (contributions nationales volontaires).

23. Le Plan stratégique intéresse particulièrement la FAO en tant qu'organisation internationale du système des Nations Unies s'occupant des forêts et de la gestion durable des forêts, de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de manière transversale, et en tant qu'organisation chargée de la présidence du Partenariat de collaboration sur les forêts.

24. Le Partenariat de collaboration sur les forêts est invité à appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique et à concevoir à cet effet un plan de travail aligné sur le Plan stratégique et son programme de travail quadriennal. Le Partenariat devrait appuyer et rationaliser le suivi des progrès, contribuer au fonctionnement du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, appuyer le suivi et l'évaluation au moyen de produits d'analyse et contribuer à l'examen du Programme 2030. Une attention particulière est accordée dans le

Plan stratégique au processus d'évaluation des ressources forestières mondiales en tant que source d'information importante et moyen de recueillir et d'analyser l'information relative aux forêts.

E. Fonds vert pour le climat

25. À la quatorzième réunion du Conseil du Fonds vert pour le climat, en 2016, la FAO a été désignée en tant qu'agent d'exécution pour les projets de taille intermédiaire (d'un montant allant de 50 à 250 millions de dollars) et que partenaire d'exécution du Programme de planification préalable et d'appui aux activités préparatoires, qui met à disposition un financement d'un montant maximum d'1 million de dollars des États-Unis par an et par pays, et d'un montant maximum de 3 millions de dollars des États-Unis par pays au titre de l'adaptation, en vue de renforcer l'appropriation par les pays et l'accès aux fonds.

26. À la même réunion, le Conseil du Fonds vert pour le climat a aussi confirmé que les pays peuvent utiliser le programme de planification préalable pour accéder aux ressources affectées à la mise au point de stratégies ou de plans d'action et de plans d'investissement nationaux pour l'initiative REDD+ ainsi que pour accéder aux fonds prévus pour les phases antérieures de l'initiative. En outre, le Conseil a demandé au secrétariat du Fonds d'élaborer des outils, des lignes directrices et des méthodes qui permettent aux pays d'accéder au financement des phases antérieures de REDD+ en utilisant les modalités existantes. Un groupe de travail a été constitué pour formuler la demande de propositions concernant la mise en œuvre des versements liés aux résultats et des lignes directrices sur la coopération des pays avec le Fonds pour les étapes initiales de l'initiative REDD+.

27. La FAO est à même d'aider les pays à recenser et à mobiliser des ressources financières à l'appui des activités qu'ils mènent dans les secteurs de la foresterie et de l'utilisation des terres au titre du Fonds vert pour le climat, ce qui passe notamment par la formulation de propositions de projets et de programmes pour l'accès au Programme de planification préalable, et par l'élaboration de notes de réflexion en vue de propositions complètes de projets et de programmes sur les forêts et d'autres initiatives sur l'utilisation des terres tant pour l'adaptation que pour l'atténuation. En 2016 et en 2017, la FAO a coopéré étroitement avec plusieurs pays pour élaborer, à l'initiative de ces pays, des propositions concernant la planification préalable ainsi que des notes de réflexion concernant des projets ou des programmes complets, à l'appui de l'exécution du programme de la grande muraille verte, de la restauration du paysage forestier et de l'initiative REDD+, ainsi que d'autres investissements dans les secteurs de la foresterie et de l'utilisation des terres, qui soutiennent les contributions déterminées au niveau national et les objectifs de développement plus généralement.

F. Résultats de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

28. La douzième session du FNUF a eu lieu du 1^{er} au 5 mai 2017. Première session d'examen centrée sur la mise en œuvre à être organisée en application de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social, la réunion a expérimenté de nouvelles modalités de travail. En conséquence, la session a consisté en plusieurs réunions-débat successives qui ont examiné les composantes principales du Plan stratégique sur les forêts et du Programme 2030, y compris les forêts et l'élimination de la pauvreté (objectif 1) ; les forêts et la sécurité alimentaire (objectif 2) ; l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 5). Le Forum a aussi examiné des options de contributions du système des Nations Unies au Plan stratégique. Les conclusions de ces débats sont présentées sous forme d'un résumé du Président pour examen au cours du processus d'examen du Forum politique de haut niveau.

29. Concernant l'objectif de développement durable n° 1, le Forum a notamment proposé de renforcer le dialogue entre les parties prenantes, de remédier à l'insuffisance des données relatives aux fonctions socioéconomiques des forêts et de réaliser des évaluations

de la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté pour aider à concevoir les mesures appropriées.

30. Les propositions suivantes ont été notamment formulées concernant l'objectif de développement durable n° 2 : sensibiliser davantage au rôle fondamental des forêts et des arbres dans la sécurité alimentaire et la nutrition ; renforcer la gestion intégrée et durable des ressources naturelles pour la production alimentaire, en fonction des connaissances traditionnelles ; promouvoir des approches paysagères des pratiques d'agroforesterie d'initiative locale ; et promouvoir un développement plus soutenu des chaînes de production neutres sur le plan de la déforestation.

31. En ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 5, il a été suggéré notamment d'améliorer la prise en compte du genre dans les données fournies ; de mettre en commun les meilleures pratiques relatives à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes ; de mettre au point des instruments financiers sensibles à l'égalité des sexes et d'inciter les filles à envisager des carrières dans le secteur forestier.

32. Le Forum a adopté une résolution d'ensemble, dont les éléments clefs ci-après intéressent particulièrement la FAO :

- Le Partenariat de collaboration sur les forêts est invité à présenter sa proposition concernant un ensemble mondial d'indicateurs sur les forêts au Forum à sa treizième session ;
- Les organisations membres du Partenariat et les organisations et processus régionaux et sous-régionaux sont invités à communiquer au secrétariat du FNUF, d'ici au 30 novembre 2017, des éléments sur la contribution des forêts à l'examen des objectifs de développement durable que le Forum politique de haut niveau doit effectuer en 2018 ;
- Le FNUF a salué l'initiative du Partenariat d'organiser une conférence internationale sur l'arrêt de la déforestation et l'accroissement de la superficie forestière à titre de participation aux travaux de sa treizième session et à la contribution du FNUF au Forum politique de haut niveau de 2018.

III. Points proposés à l'examen de la Commission

33. La Commission voudra peut-être :

a) Inviter les pays à promouvoir les indicateurs relatifs aux forêts, à suivre les progrès par rapport à ces indicateurs et à rendre compte des progrès au cours de l'examen de l'objectif 15 par le Forum politique de haut niveau en 2018 ;

b) Prendre note des résultats relatifs aux forêts de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties et inviter les pays à examiner les recommandations suivantes de la Journée d'action pour les forêts : promouvoir des cadres favorables à la coopération entre des acteurs multiples ; faciliter la mise en œuvre d'outils en accès libre pour le suivi des forêts et de l'utilisation des terres, dont Collect Earth ; et reconnaître la possibilité offerte par les contributions déterminées au niveau national d'intégrer l'initiative REDD+ dans les processus de planification nationaux ;

c) Prendre note des résultats liés aux forêts de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et inviter les pays à poursuivre leurs efforts de mise en œuvre de la gestion durable des forêts en tant que contribution du secteur forestier à la prise en compte systématique de la biodiversité ;

d) Étudier des moyens de faciliter l'application des résultats de la douzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et d'apporter une contribution régionale aux travaux de ses treizième et quatorzième sessions ;

e) Recommander au COFO d'envisager, en collaboration avec les autres comités techniques de la FAO, d'étudier les possibilités de traduire les résultats des négociations internationales en mesures concrètes.

34. La Commission voudra peut-être demander à la FAO :

a) D'aider les pays à renforcer leurs capacités de suivi des indicateurs relatifs aux forêts des objectifs de développement durable et à renforcer les contributions plus générales des forêts auxdits objectifs ;

b) De continuer de contribuer à l'action mondiale en faveur du climat et de promouvoir des initiatives, des projets et des programmes relatifs aux forêts à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que d'aider les pays à formuler leurs propositions relatives aux forêts et aux autres utilisations des terres au titre du Fonds vert pour le climat ;

c) D'informer le COFO des projets et des progrès accomplis s'agissant de créer une structure pour l'intégration de la biodiversité, ainsi que des travaux de la FAO visant à promouvoir la protection et l'utilisation durable de la biodiversité forestière ;

d) Étudier les moyens de contribuer à améliorer encore la contribution du secteur forestier à l'intégration de la biodiversité ;

e) Appuyer les travaux du FNUF, au moyen notamment de travaux d'analyse, dont le rapport sur la situation des forêts dans le monde et l'Évaluation des ressources forestières mondiales.
